



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 MARS 2011

DELIBERATION RELATIVE A L'ADOPTION DE L'EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTIONS POUR LES ETUDIANTS REFUGIES POLITIQUES

Le 4 mars 2011, le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Patrice BRUN,

- ⇒ **Adopte, dans le cadre des dispositions du Décret 84-13, le principe de l'exonération des droits d'inscription pour les étudiants réfugiés politiques.**

Délibéré par le Conseil d'Administration, à Pessac, le 4 mars 2011.

Nombre de membres présents	19
Nombre de membres représentés	5
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	24
Nombre de votes pour	24
Nombre de votes contre	0

Le Président,

Patrice BRUN